

XIème session – Andorre 28-29 octobre 1997

L'espace économique francophone

L'Assemblée régionale Europe de l'A.I.P.L.F., réunie à Andorre du 28 au 30 octobre 1997 :

- Considérant que dans le contexte de la mondialisation, la Francophonie se pose en alternative, à l'uniformité culturelle, à l'absence de développement comme au repli hors du progrès;
- Considérant que la Francophonie doit assurer la participation des pays membres, particulièrement ceux en transition et en voie de développement à l'économie globale et au système commercial international;
- Considérant que l'intensification de la compétition internationale élargie affaiblissant la position des Etats-Nations a suscité la recherche d'ententes économiques au plan régional débouchant sur la formation d'espaces économiques plus ou moins structurés politiquement;
- Considérant que l'avenir même de la Francophonie est lié au développement durable de son espace tant économique que social;
- Considérant qu'il importe désormais de donner à la Francophonie la dimension globale qui doit être la sienne et qui est plus qu'un ensemble culturel mais aussi une communauté à vocation politique et économique capable de tenir sa place dans le concert des Nations;
- Considérant que l'aide publique au développement constitue un élément de poids pour permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs mais qu'elle ne suffira pas à la création d'un véritable espace économique francophone;
- Consciente de la forte disparité des niveaux de développement entre les économies francophones et de la faible diversification de la structure productive des exportations des pays en développement et de leur intégration régionale insuffisante pour promouvoir la progression des échanges dans l'espace économique francophone;
- Estimant cependant que l'espace économique francophone possède un formidable potentiel économique parce qu'intrinsèquement, il est un marché en puissance mais aussi parce qu'il présente en de nombreux points géographiques des capacités de tremplin économique vers les zones non francophones;
- Considérant que sa langue et ses références culturelles communes ont toujours incité la Francophonie multilatérale à privilégier les actions de formation, parmi ses différents moyens d'intervention;

- Convaincue de ce que la Francophonie intégrale nécessite en outre l'investissement de l'espace médiatique mondial comme des multimédias et des réseaux d'information de type Internet;
- Considérant que dynamiser la construction francophone implique non seulement que l'on rapproche la Francophonie du public mais aussi de l'entreprise;
- Souhaite qu'une promotion efficace de la Francophonie soit mise en place auprès des petites, moyennes et grandes entreprises afin de renforcer le rôle du secteur privé en matière de développement économique;
- Demande qu'un effort tout particulier soit mené en faveur de la compétitivité internationale des pays francophones, dans les secteurs vecteurs de transmission des informations qui conditionnent de plus en plus la capacité concurrentielle des espaces économiques;
- Souligne la nécessité de renforcer les moyens et la coordination des aides publiques;
- Souhaite que, parmi les différents programmes de formation mis en oeuvre par la Francophonie multilatérale, la dimension économique et sociale fasse l'objet d'un effort accru, et que les opérateurs concernés (Agence de la Francophonie, Aupelf-Uref, Forum Francophone des affaires notamment) puissent davantage coordonner leurs actions dans ce domaine;
- S'engage à agir de manière active pour rendre vers l'harmonisation et le développement d'un cadre juridique francophone dans l'ensemble des pays de la Francophonie;
- Attire particulièrement l'attention des pays africains et des pays d'Europe centrale et orientale sur l'intérêt qu'ils ont d'approfondir les mesures visant la transformation structurelle de leurs économies et de renforcer leurs échanges intra-régionaux;
- Relève l'urgente nécessité, afin de faciliter la rencontre entre les acteurs économique, de mettre en place des instruments indispensables à la réalisation des programmes de partenariats d'entreprises adaptés à la spécificité des pays ayant le français en partage, dans le cadre de la mondialisation économique.